

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME SYLVIE DELVAL**

5.5 Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint, au Directeur Général, au Directeur des Services Techniques et aux Responsables de Services Communaux,

Considérant la fonction de Madame Sylvie DELVAL, Attaché Principale, Directrice des Affaires Générales, de la Qualité et de la Modernisation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juin 2023 approuvant l'acquisition par la Ville à Monsieur Laurent BOURDELLE d'un local commercial sis à Gravelines, 9 000 rue du Centre Commercial du Polder au prix de 65 000 €,

Considérant la signature de l'acte prévue le 16 Novembre 2023,

Considérant l'absence du Maire à l'heure prévue pour la signature de l'acte,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie DELVAL, Attaché Principale, Directrice des Affaires Générales, de la Qualité et de la Modernisation, pour signer l'acte d'acquisition du local commercial sis à Gravelines, 9 000 rue du Centre Commercial du Polder avec Monsieur Laurent BOURDELLE le 16 Novembre 2023.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué précédés de la mention « pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressé(e) ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Receveur Municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

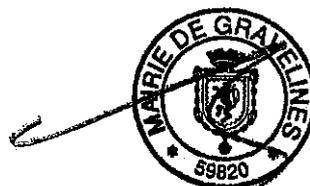
Fait à GRAVELINES, Le 16 Novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 16 NOV. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le
16 NOV. 2023



Bertrand RINGOT